



Union des Professeurs
de classes préparatoires
Scientifiques

CLASSES PRÉPARATOIRES ET GRANDES ÉCOLES

14 MESURES
EN FAVEUR DE
LA DIVERSITÉ SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

CLASSES PRÉPARATOIRES ET GRANDES ÉCOLES

14 MESURES EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

En juin 2019, Madame Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a fait parvenir aux directions de neuf grandes écoles une lettre de mission leur demandant de formuler des « propositions de nature à permettre d'augmenter, de manière significative et selon un calendrier ambitieux, la proportion d'étudiants issus des milieux les moins favorisés ».

Dans un courrier en date du 19 novembre 2019, l'Union des Professeurs de classes préparatoires Scientifiques (UPS) a indiqué à Madame Vidal, aux côtés de cinq autres associations de professeurs de classes préparatoires, sa volonté d'être force de propositions dans cet ambitieux chantier et a formulé le souhait de contribuer aux travaux du comité stratégique présidé par Monsieur Martin Hirsch dont l'objectif est de favoriser une plus grande diversité sociale dans l'enseignement supérieur.

La présente note regroupe 14 mesures portées par l'Union des Professeurs de classes préparatoires Scientifiques afin de lutter efficacement contre les déterminismes sociaux dans les projets d'orientation des lycéens et d'améliorer les conditions d'études des étudiants boursiers en classe préparatoire puis en école.



LES CLASSES PRÉPARATOIRES ET LES GRANDES ÉCOLES AU SERVICE DE L'ASCENSION SOCIALE, ANALYSE DE LA RÉUSSITE D'UN MODÈLE ET DE SES LIMITES

L'idée de conditionner au succès à un concours l'accès à certains métiers est apparue en France il y a près de 300 ans, lorsque l'appartenance à une classe sociale donnée comme seule garantie de compétence a été remise en question. Le tournant décisif est celui de la Révolution Française, qui ouvrira à tous les citoyens l'accès aux concours – et aux classes y préparant – et créera dans un même temps les premières grandes écoles.

Trois siècles plus tard, dans les années 1990, l'heure est à la démocratisation des classes préparatoires. Elles voient leur nombre croître sensiblement en dehors des grandes métropoles. L'effet est immédiat, les CPGE qui accueillent en 1996 près de 11 500 étudiants boursiers en accueillent en 2014 près de 22 400, soit le double.

Si la part relative des étudiants boursiers a nettement augmenté, le public accueilli en CPGE n'est pas encore suffisamment **le reflet de la diversité de la société française**, pas plus que ne l'est celui de l'ensemble des formations sélectives de l'enseignement supérieur. Il convient dès lors d'interroger la capacité de toutes ces formations à **intégrer une part croissante de publics issus de milieux défavorisés** et d'imaginer comment renforcer, dans ce cadre, le modèle d'intégration que constituent les classes préparatoires et les grandes écoles.

L'analyse de l'impact d'une formation sur le public des boursiers, qu'on pourrait appeler son *efficacité sociale*, requiert la prise en compte de trois variables au moins : le vivier des candidats boursiers à cette formation, le flux des étudiants boursiers admis et leur flux en sortie. Les réponses données aux trois questions suivantes sont révélatrices de l'efficacité que l'on cherche à mesurer.

- Dans quelle mesure la population étudiante de la formation respecte-t-elle la proportion de ses candidats boursiers ?
- Dans quelle mesure les étudiants boursiers de la formation parviennent-ils à mener leur scolarité jusqu'à son terme ?

- Dans quelle mesure l'accessibilité des étudiants boursiers aux différents débouchés de la formation est-elle identique à celle des publics plus favorisés, à niveau académique équivalent à l'entrée ?

L'analyse chiffrée de la population des boursiers en CPGE scientifiques à l'aune de ces questions témoigne à bien des égards d'une dynamique positive :

- Le rapport Roser¹ montre que **la proportion d'étudiants boursiers à l'entrée des CPGE scientifiques reflète fidèlement le vivier des candidats potentiels**. Il précise que « *les CPGE sont injustement les boucs émissaires de la panne de l'ascenseur social. [...] On tire en effet des conclusions hâtives, souvent accusatrices, du déséquilibre constaté entre la répartition sociale des classes de sixième et celle des classes préparatoires. [...] Tous les efforts menés ces dernières années pour démocratiser les poursuites d'études en classes préparatoires atteignent vite leurs limites, dans la mesure où le vivier de recrutement est au départ très déséquilibré, en raison du long processus de distillation fractionnée à l'oeuvre entre la sixième et la terminale. C'est avant tout à ce problème qu'il convient de s'attaquer prioritairement, sans bien sûr relâcher l'effort qui a été mené ces dernières années pour accueillir davantage de boursiers en classes préparatoires* ». En outre, la mise en place de quotas de boursiers du secondaire en 2018 sur Parcoursup a certainement renforcé la présence d'étudiants boursiers au-delà de cet équilibre, mais ces effets restent à quantifier dans les prochaines années.
- **Les CPGE accueillent 28,8% de boursiers de l'enseignement supérieur en 2018²** (30,7% pour les seules CPGE publiques, soit près de 8 classes sur 10) **et 28,3% de boursiers intégraient une école d'ingénieurs sur concours³** ; ce sont autant d'ingénieurs diplômés en fin de cursus. On notera la grande proximité de ces chiffres avec les taux de boursiers en master universitaire.

On ne saurait en outre comprendre l'efficacité sociale toute particulière des CPGE dans le paysage actuel de l'enseignement supérieur sans rappeler qu'elles font partie des **rare formations françaises d'excellence ne nécessitant pas le recours à des officines privées et coûteuses de préparation aux concours**, devenues la norme dans de nombreuses autres formations, y compris universitaires (médecine, droit, Sciences Po...).

Cependant, **seuls 11% des étudiants de l'École Polytechnique et 19% de ceux des Écoles Normales Supérieures sont boursiers et la sur-représentation des enfants de cadres et des professions intellectuelles supérieures dans l'ensemble des grandes écoles et de certaines formations universitaires** est bien connue.

Il est toutefois difficile de comparer la trajectoire moyenne des étudiants boursiers en classe préparatoire à celle des étudiants socialement plus favorisés. Si les données d'intégration dans les écoles offrent des comparaisons fiables et témoignent d'une moindre intégration des boursiers dans certaines des écoles les plus sélectives, aucun indicateur ne mesure à l'entrée en CPGE l'écart de niveau académique entre les populations de boursiers et de non-boursiers. Surtout, focaliser son attention sur les écoles les plus prestigieuses revêt un caractère symbolique fort mais déforme nettement la réalité : **les CPGE scientifiques envoient chaque année près de 20.000 étudiants en écoles, dont seulement 800 polytechniciens et normaliens**. La France compte près de 200 écoles d'ingénieurs, qui offrent toutes d'excellents débouchés professionnels et des perspectives salariales intéressantes à leurs diplômés. **Chacune de ces écoles est à son niveau vecteur d'ascension sociale**.

Si l'objectif d'égalité sociale passe d'abord et avant tout par la promotion durable et volontariste d'un projet d'enseignement primaire et secondaire de qualité, une action efficace au cœur même des formations postbac est possible. Chaque acteur du système éducatif peut et doit mettre en œuvre des mesures correctives pour lutter contre les inégalités qui se créent et se cristallisent tout au long de la scolarité.

Les vertus d'une politique d'ouverture sociale reposent sur deux piliers : *faire* et *faire savoir*. Il importe tout autant de renforcer l'accompagnement des publics défavorisés en CPGE que d'en assurer la publicité pour susciter des vocations et augmenter la part de ces publics en classe préparatoire ; les propositions qui suivent ne sauraient être comprises hors de ce cadre. **Faire et faire savoir nécessitent une mobilisation collective autour de mesures à même de faire véritablement bouger les lignes**.

1 Les parcours scientifiques et techniques dans l'enseignement secondaire, du collège à l'enseignement supérieur (rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale), Erick Roser, décembre 2015

2 Note flash du SIES n°19, octobre 2019

3 Données certifiées 2019 du Service Concours des Écoles d'Ingénieurs (SCEI)

De nombreux lycéens issus de milieux sociaux défavorisés ne connaissent pas les grandes écoles d'ingénieurs. **Certains jugent à tort ces formations inaccessibles** (niveau scolaire trop exigeant, coût élevé des études). L'autocensure les détourne de formations qui offrent des perspectives professionnelles et salariales attractives. La diversité sociale dans les grandes écoles passe donc par une **information accrue des élèves du secondaire** mais également, et c'est un véritable enjeu, **des professeurs principaux**. Ces derniers, souvent prescripteurs en termes d'orientation au même titre que les conseillers d'orientation, méconnaissent parfois les attendus et la grande diversité des classes préparatoires et des publics qu'elles accueillent.

On peut plus largement **interroger la capacité de notre système éducatif à repérer les élèves prometteurs issus de milieux défavorisés et/ou éloignés des métropoles, puis à les accompagner** jusqu'en classe préparatoire, tant sur le plan académique que sur celui de l'orientation. De nombreux dispositifs de tutorat et d'orientation existent déjà aujourd'hui, des Cordées de la Réussite aux écoles d'été montées par certaines grandes écoles⁴. L'enjeu reste cependant celui du **passage à l'échelle** auquel s'ajoute le besoin de **développer une réelle intrication des formations postbac publiques d'excellence et du monde lycéen**. Démultiplier les actions requiert la **mobilisation générale des forces vives des grandes écoles**, en tout premier lieu **l'engagement sous forme d'actions courtes ou dans la durée de l'ensemble des étudiants des grandes écoles**.

Le volet de 54 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation consacré par la réforme du lycée – aujourd'hui largement sous-exploité – pourrait être mis à contribution en faveur de ces actions au moyen d'un pilotage institutionnel souple favorisant la prise d'initiatives locales.

MESURE N°1 : ORGANISER UNE JOURNÉE DES CLASSES PRÉPARATOIRES DANS CHAQUE ACADÉMIE

[Action conjointe MENJS / CPGE / GE / Lycées]

De nombreux enseignants de CPGE se déplacent bénévolement plusieurs fois par an dans les lycées et forums de leur secteur pour aller à la rencontre des lycéens et de leurs enseignants. La présentation des classes préparatoires dans ces établissements repose sur des partenariats informels entre les équipes de direction et/ou les équipes enseignantes. Ce fonctionnement explique que seule une faible proportion de lycéens en bénéficient. Pour ceux qui ont besoin pour se déterminer d'une parole vivante, **des témoignages directs sont indispensables** afin de rendre à la fois plus concrets et sensibles les parcours en classes préparatoires et grandes écoles.

La mise en place d'une **journée annuelle des classes préparatoires**, sous le haut patronage du ministère de l'éducation nationale et du ministère en charge de la diversité et de l'égalité des chances et **pilotée à l'échelle académique**, aurait vocation à libérer simultanément élèves, enseignants du secondaire, professeurs de classe préparatoires, étudiants de CPGE et GE et à leur permettre de se rencontrer dans les lycées. Un tel cadre institutionnel étendrait les dispositifs existants à **l'ensemble des établissements et profiterait tout particulièrement aux zones urbaines défavorisées et rurales**.

MESURE N°2 : ENGAGER L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS DES GRANDES ÉCOLES DANS LA RÉUSSITE DES LYCÉENS

[Action conjointe MENJS / MESRI / GE / Lycées]

Les dispositifs mis en place par les grandes écoles⁵ et les associations étudiantes⁶ en direction d'une meilleure information des lycéens et d'un accompagnement scolaire renforcé abondent. La portée des actions menées se heurte pourtant aujourd'hui au facteur très limitant du nombre d'intervenants et du public lycéen touché.

Un engagement collectif sans précédent est indispensable pour renforcer les actions existantes et développer de nouvelles initiatives **au cœur des territoires**. Pour parvenir à cette démultiplication, les étudiants des grandes écoles, qui bénéficient à plein d'un système de formation de qualité, doivent pouvoir jouer à leur tour un rôle de premier plan au service de la société et plus particulièrement dans l'accompagnement des publics défavorisés. Déclinée en rencontres⁷ ponctuelles (interventions en classe, journées portes ouvertes) ou régulières dans le cadre

4 Citons les exemples de l'X-Science Camp de l'École Polytechnique et de l'opération Maths-Sciences de l'École Normale Supérieure

5 Dispositifs BRIO de l'IMT Atlantique et IngéPLUS de Grenoble INP...

6 Associations OSER de CentraleSupélec, Des Territoires aux Grandes Écoles...

7 Toutes supervisées par l'institution scolaire via l'attribution de labels

de dispositifs plus ambitieux (tutorat, vulgarisation scientifique), **l'intervention auprès du public scolaire pourrait être valorisée par les grandes écoles et s'inscrire dans le projet d'étude des étudiants**. Une validation de cette action, par l'attribution de crédits ECTS, participerait à la reconnaissance de l'engagement étudiant préconisée par le BNEI, la CDEFI et la CTI⁸ et assurerait un essaimage sur l'ensemble du territoire français.

MESURE N°3 : GÉNÉRALISER LES DISPOSITIFS D'IMMERSION EN CLASSE PRÉPARATOIRE

[Action conjointe CPGE / Lycées]

En sus des journées Porte Ouverte, un certain nombre de CPGE proposent aux lycéens volontaires des demi-journées ou journées complètes d'immersion afin de découvrir l'établissement, suivre quelques séances de cours, travaux dirigés et travaux pratiques de première ou deuxième année de CPGE. **Généraliser les dispositifs d'immersion en CPGE** permettrait au plus grand nombre de découvrir et de démystifier les classes préparatoires scientifiques et technologiques, en cassant les clichés et les idées reçues sur ces formations.

MESURE N°4 : OUVRIR AU LYCÉE LES OPTIONS FAVORISANT LA RÉUSSITE DES PROFILS SCIENTIFIQUES

[Action conjointe MENJS / Rectorats]

Portée par les mathématiciens Cédric Villani et Charles Torossian⁹, l'introduction d'un module d'approfondissement en mathématiques pour répondre aux besoins des formations scientifiques postbac s'est traduite par la mise en place en Terminale générale d'un enseignement optionnel dénommé « Mathématiques expertes ». Parce qu'elle constitue un gage de formation solide en mathématiques, cette option sera demain un atout considérable pour pouvoir prétendre à une admission dans les filières sélectives dont les besoins en mathématiques sont aigus, en particulier les classes préparatoires scientifiques. **L'option « Mathématiques expertes » doit être proposée à tous les élèves suivant la spécialité « Mathématiques » pour s'assurer d'un accès équitable à l'ensemble des formations du supérieur, y compris les plus exigeantes.**

FACILITER L'ACCÈS AUX CPGE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Pour les candidats aux études supérieures issus de milieux sociaux défavorisés ou isolés géographiquement, **la question du logement et des transports est centrale**. Les conditions d'étude sont parfois éprouvantes : longs trajets quotidiens, difficultés à s'isoler dans un environnement propice... **Les internats jouent alors un rôle crucial** ; ce dernier point fait l'objet d'une attention soutenue dans le rapport remis par l'École Polytechnique à la Ministre. Pour les mêmes raisons, l'offre de salles de travail dédiées dans les établissements scolaires, avec des horaires d'accès élargis, est essentielle. Certains lycées proposent des aménagements particuliers pour les étudiants de CPGE : salles réservées, accès jusqu'à 22h à des salles d'étude, voire à la bibliothèque du lycée, internats ouverts le week-end. La généralisation de ces aménagements serait une avancée significative en faveur de l'égalité des chances.

MESURE N°5 : DÉVERROUILLER L'OFFRE DES CPGE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

[Action conjointe MENJS / MESRI]

Pour les lycéens peu enclins à la mobilité pour des raisons personnelles, notamment financières, **le maillage territorial caractéristique des CPGE reste un atout fort qu'il faut chercher à consolider**, à rebours des politiques menées ces dix dernières années. **Maintenir l'offre de CPGE sur tout le territoire** et veiller tout particulièrement à leur présence et à leur pérennité dans les zones urbaines défavorisées et les territoires ruraux contribue à la **lutte contre la fracture territoriale**.

Aux vagues de fermetures conduites par certains recteurs dans la décennie passée se substitue aujourd'hui une politique plus pernicieuse de limitation de recrutement, paupérisant ainsi, années après années, les effectifs des classes préparatoires dites de proximité. Une politique expansionniste visant à **faire sauter les verrous arbitraires de limitation des effectifs** ne peut que renforcer, à terme, le recrutement d'étudiants issus de milieux moins favorisés pour alimenter le vivier des grandes écoles.

8 Guide pratique « Valorisation de l'engagement étudiant, quel dispositif mettre en place ? », BNEI – CDEFI – CTI, mars 2020

9 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques, 12 février 2018, Cédric Villani et Charles Torossian

MESURE N°6 : METTRE EN PLACE UN AMBITIEUX PLAN « INTERNAT »

[Action conjointe MENJS / Régions]

Comme le précise l'École Polytechnique dans son rapport sur la mission de diversité sociale, « *un levier majeur de réussite des candidats est la présence d'un internat ouvert toute l'année dans les CPGE, ainsi qu'un suivi fort des élèves* ». **Accroître les capacités des internats et mobiliser les chambres des CROUS** pour faciliter l'accueil des étudiants issus de milieux sociaux défavorisés est sans conteste **l'un des moyens les plus essentiels pour parvenir à diversifier le recrutement des classes préparatoires**.

Faute de financement par les régions, de nombreux lycées se sont vus dans l'obligation de fermer les internats en dehors du temps scolaire. On sait pourtant les contraintes matérielles ainsi imposées aux étudiants qui vivent loin de leur domicile ou pour lesquels le logement familial n'est pas propice à l'étude. **L'ouverture des internats le week-end et pendant les vacances scolaires** (en particulier en période de révisions ou de passage des épreuves de concours) aurait des effets immédiats sur le recrutement et le suivi des étudiants de CPGE issus de milieux défavorisés ou de zones isolées.

Afin de préparer au mieux les concours les plus sélectifs, les étudiants peuvent être amenés à redoubler leur deuxième année de classe préparatoire. Le coût du logement peut rendre caduque cette possibilité pour les étudiants boursiers. Afin d'accroître significativement la proportion de boursiers accédant aux écoles les plus réputées, **les lycées devraient autoriser les étudiants boursiers internes à conserver leur place à l'internat en cas de redoublement**.

MESURE N°7 : FLUIDIFIER LE DISPOSITIF D'AFFECTATION SUR PARCOURSUP

[Action conjointe MENJS / MESRI]

La mise en place de Parcoursup a ralenti le processus d'affectation des étudiants en CPGE, en particulier ceux en attente d'une place en internat. Ne pouvant se permettre de rester longuement dans l'incertitude, ou dans **l'incapacité de mesurer seuls correctement leurs chances d'accéder aux formations les plus sélectives**, certains candidats choisissent par défaut des formations moins ambitieuses parce qu'elles les ont acceptés plus tôt. **Rétablir l'ordonnancement des vœux** conduirait à supprimer les files d'attente dans les formations sélectives et à optimiser, pour l'ensemble des lycéens, l'accès aux formations demandées. L'ordonnancement pourrait être effectué sous la conduite d'un enseignant dans le cadre des 54 heures consacrées à l'orientation en Terminale, alors que le suivi par les enseignants est difficile en période de révisions du baccalauréat ou pendant la pause estivale.

▶ ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS ET SÉCURISER LES PARCOURS EN CPGE

Le pilotage national de politiques d'ouverture sociale n'est pas antinomique d'une déclinaison locale de celles-ci à l'échelle d'une académie ou d'un établissement. **L'adhésion et l'implication des équipes de direction et enseignantes est même un levier puissant de réussite**. La création d'un **statut de « référent égalité des chances » dans chaque lycée** à classes préparatoires permettrait de coordonner différentes actions comme la mise en place d'un **tutorat assuré par les grandes écoles**.

Les publics les plus défavorisés sont souvent davantage sensibles à **la sécurisation de leur parcours dans l'enseignement supérieur**. L'incertitude pesant sur l'accès à une grande école sur concours, sans filet de sécurité suffisamment apparent – **malgré des taux de poursuite d'études à bac+3 extrêmement élevés en comparaison des autres formations postbac** – est un frein majeur à la candidature en classe préparatoire.

MESURE N°8 : AUTOMATISER LA RECONNAISSANCE PAR LES EPSCP PARTENAIRES DES PARCOURS EN CPGE

[Action conjointe MESRI / CPGE / Universités]

Par la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé l'obligation à tous les lycées publics accueillant des classes préparatoires de conclure une convention avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux étudiants de CPGE de s'inscrire conjointement au lycée et à l'EPSCP. Les conventions actuelles n'intègrent que dans de très rares cas une reconnaissance statutaire par les EPSCP du parcours effectué en

classe préparatoire. Si la sécurité des parcours en CPGE est réelle du fait du taux de poursuite d'études à bac+3 (en école d'ingénieurs par exemple ou dans une autre formation, en particulier l'EPSCP partenaire), elle se doit de gagner en visibilité afin de lutter contre l'autocensure. **Une révision du conventionnement entre CPGE et EPSCP** devrait mettre en place **des passerelles effectives** conduisant de fait à **une reconnaissance par les établissements partenaires des crédits ECTS validés par les conseils de classe de CPGE**. Cette possibilité de rejoindre l'EPSCP (bien souvent une université), pour intégrer en fin de premier semestre de CPGE ou à l'issue de la scolarité un parcours de formation préparant aux carrières de l'enseignement et de la recherche, pourrait alors être **affichée et valorisée sur Parcoursup**.

MESURE N°9 : DÉVELOPPER DES ACTIONS DE TUTORAT EN PARTENARIAT AVEC LES GRANDES ÉCOLES

[Action conjointe CPGE / GE]

Les classes préparatoires offrent aux étudiants qu'elles accueillent un accompagnement pédagogique extrêmement soutenu du fait de professeurs entièrement dédiés à une seule classe et de dispositifs, comme les interrogations orales, favorisant le travail régulier en effectif réduit. Cette pédagogie « CPGE » explique la très faible part d'étudiants se réorientant en cours de CPGE et les taux d'intégration en écoles. Pour les étudiants qui souffriraient de difficultés scolaires, l'enjeu n'est donc pas tant de mettre en place des dispositifs de soutien scolaire que **d'assurer une plus grande ouverture vers les grandes écoles et le monde professionnel** afin d'offrir à certains profils **des perspectives encore plus motivantes** et de bénéficier d'un soutien appuyé de la part d'élèves-ingénieurs ou d'ingénieurs en activité.

Dans cette perspective, **la généralisation du tutorat et du parrainage par les grandes écoles**, comme suggéré par l'École Polytechnique et les Écoles Normales Supérieures, pourrait s'avérer vertueuse. Néanmoins, elle nécessiterait pour les écoles s'investissant dans un tel projet de **sortir de leur zone de confort** et de s'ouvrir à d'autres établissements que ceux qu'elles visitent régulièrement pour présenter leurs cursus.

MESURE N°10 : INSTALLER UN RÉFÉRENT « ÉGALITÉ DES CHANCES » DANS LES ÉTABLISSEMENTS

[Action conjointe MENJ/MESRI/CPGE]

La présence au sein de l'équipe administrative du lycée d'un « **référént égalité des chances** » assurerait la mise en place de projets à l'échelle d'un établissement et leur suivi dans le temps. Le référent, en collaboration étroite avec les équipes pédagogiques, pourra proposer des dispositifs spécifiques d'accompagnement aux étudiants en difficulté et prendre attache avec les grandes écoles environnantes et les milieux associatifs.

FACILITER L'INTÉGRATION D'UNE GRANDE ÉCOLE

Les **filières technologiques des classes préparatoires** accueillent un **nombre important d'étudiants boursiers** et des profils plus diversifiés que les filières générales. **Les grandes écoles restent néanmoins frileuses à les recruter** car l'accueil de ces étudiants peut, dans certains cas, nécessiter la mise en place d'un accompagnement renforcé. **Une plus large ouverture de places aux concours** leur offrirait une chance de révéler leurs qualités, en proposant parallèlement des dispositifs de tutorat et de remédiation en grande école.

Encore assez marginaux dans les écoles d'ingénieurs, les parcours en alternance offrent des **perspectives intéressantes de financement à long terme des études**. **Le développement de l'alternance et sa valorisation par les grandes écoles** initieraient un cercle vertueux en renforçant l'attractivité de la voie de formation CPGE-GE pour des étudiants en quête d'indépendance financière.

Pour certains étudiants non boursiers mais aux moyens néanmoins limités, **les frais d'inscription aux concours et les frais de scolarité dans certaines écoles peuvent être un véritable frein** qui les conduit à ne pas s'inscrire à des écoles qu'ils auraient pu intégrer. En outre, pour les étudiants de milieux sociaux défavorisés, passer les épreuves, parfois loin de chez soi, est coûteux et difficile.

Enfin, **une augmentation du nombre de boursiers admissibles** favoriserait leur intégration dans les écoles les plus sélectives. Les Écoles Normales Supérieures ont proposé un ambitieux dispositif qu'il convient d'examiner.

MESURE N°11 : ACCROÎTRE LE NOMBRE DE PLACES AUX CONCOURS DES FILIÈRES TECHNOLOGIQUES

[Action GE]

Les différentes voies de la filière technologique de CPGE, à forte diversité sociale, sont les grandes absentes des propositions portées par l'École Polytechnique et les Écoles Normales Supérieures.

Les deux banques principales d'épreuves de la filière TSI (*Technologie et Sciences Industrielles*) ont vu croître le nombre de candidats de 40 % entre 2013 et 2017 alors que les grandes écoles recrutant sur ces deux banques n'ont augmenté sur cette même période que de 10 % le nombre de places offertes.¹⁰ **Les candidats de la filière technologique, forte pourvoyeuse en étudiants boursiers, pourrait facilement irriguer davantage d'écoles.**

La voie ATS (*Adaptation Technicien Supérieur*) accueille des étudiants très majoritairement issus de BTS et d'IUT pour une formation de CPGE en un an. **Le concours ATS ne réunit aujourd'hui qu'un faible nombre d'écoles d'ingénieurs et son fonctionnement nécessite d'être revisité pour organiser un recrutement élargi et massif de l'ensemble des étudiants de la filière.**

MESURE N°12 : LIMITER LES FRAIS ENGENDRÉS PAR LES CONCOURS ET LA SCOLARITÉ EN GRANDE ÉCOLE

[Action MESRI/GE]

La différence de moyens entre un boursier et un non-boursier est parfois infime. Le second est alors lourdement défavorisé (frais d'inscription aux concours, frais de scolarité, accès plus difficile aux autres aides). Alors que des étudiants préfèrent aujourd'hui ne pas intégrer certaines écoles dont les frais de scolarité sont jugés rédhibitoires, **lisser les effets de seuil entre boursiers et non-boursiers en conditionnant plus finement l'accès aux aides** réduirait ce phénomène.

Pour les boursiers des échelons les plus élevés, **une prise en charge des frais de transport et de logement** pour passer les oraux de concours (quand les candidats ne sont pas directement hébergés par les écoles) est à envisager.

MESURE N°13 : RENFORCER LA PRÉSENCE DE CANDIDATS BOURSIERS À L'ORAL DES CONCOURS TRÈS SÉLECTIFS

[Action GE]

Si la trajectoire des étudiants boursiers en classe préparatoire suit une dynamique très positive (avec un taux relatif d'intégration extrêmement proche de celui de non-boursiers), les candidats issus de milieux défavorisés restent largement sous-représentés dans la liste des admis aux deux concours scientifiques les plus exigeants – les concours de l'École Polytechnique et des Écoles Normales Supérieures.

Afin d'accroître sensiblement le nombre de boursiers admissibles et « *compenser une inégalité sociale d'origine* », les ENS proposent d'**étudier un dispositif de bonification à l'issue de l'écrit**. Ce dispositif vise à offrir aux candidats boursiers dont les résultats à l'écrit les ont positionnés juste en dessous de la barre d'admissibilité « *une chance de passer devant le jury d'admission* ».

Pour susciter l'adhésion, cette mesure devra être entourée de **solides garde-fous**, conditions qui ne sont pas encore aujourd'hui réunies. La fiabilité de l'indicateur « boursier de l'enseignement supérieur » est en effet sujette à caution, en particulier pour les bas échelons. Afin d'éviter toute stratégie de contournement, d'autres indicateurs devraient être pris en compte, comme par exemple la **catégorie socio-professionnelle des parents**, le fait d'avoir bénéficié d'une **bourse de l'enseignement secondaire**...

MESURE N°14 : PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LES PARCOURS EN ALTERNANCE EN GRANDE ÉCOLE

[Action GE]

Si les écoles d'ingénieurs sont de plus en plus nombreuses à proposer des parcours par apprentissage, leur généralisation peine toutefois à se faire. Pourtant, **ces cursus accueillent près de deux fois plus d'étudiants issus de la classe ouvrière que dans les cursus classiques**¹¹. Afin de mettre en valeur la formation par apprentissage et d'élargir les profils recrutés par les écoles, **une admission spécifique sur concours** peut être organisée par les écoles comme l'ont mis nouvellement en place certaines grandes écoles¹².

10 Éléments de statistiques du Service Concours des Écoles d'Ingénieurs (<https://www.scei-concours.fr/statistiques.php>)

11 L'apprentissage, un levier pour l'ouverture sociale des Grandes Écoles, Conférence des Grandes Écoles, 26 avril 2018

12 À l'instar de Centrale-Supélec ou de Ensta Paris

PILOTAGE ET DÉPLOIEMENT DES 14 MESURES

Les classes préparatoires et les grandes écoles ont un rôle éminent d'ascenseur social à jouer et se sont mobilisées de longue date dans la diversification et l'accompagnement des publics qu'elles accueillent, en particulier les plus défavorisés.

La réponse à l'impératif d'une plus grande ouverture tient en premier lieu à **un engagement durable des pouvoirs publics en faveur d'un projet pédagogique de qualité dans le secondaire**, mais aussi à **un renforcement soutenu de l'accompagnement à l'orientation**. **Des actions ciblées** des classes préparatoires et des grandes écoles peuvent **compléter efficacement** une telle politique, à l'image des 14 mesures présentées dans ce document.

Du fait de la diversité des acteurs engagés, ces mesures requièrent **un pilotage ministériel** – en particulier pour les leviers les plus structurants comme la création de places en internat – ainsi que **des solutions techniques simples**, seules à même d'être **déclinées localement** par les établissements de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

